



Divorce suite a a des abus sexuelle et infidélité

Par **jean pierre**, le **12/08/2008** à **18:22**

bonjourrrnalors voila, je pose cette question pour ma soeur. j'explique son cas.rnrnelle est mariée, 3 enfants dont deux à charges, depuis des années elle ce fait abusé sexuellement, son mari a aussi filmé leurs ébats sexuelle sans la prévenir, il la frappe si elle ne veux pas faire l'amour. Suite à ces agressions, elle s'est rapprochée d'un homme et a donc trompé son mari, ce dernier la surprise, il l'a frappée dans la rue, mais elle n'a pas porté plainte. Depuis ce temps pratiquement tous les soirs je suis appelé pour calmer son mari. L'autre jour il m'a appelé pour me dire qu'à leur retour de vacances il la mettrait dehors, bon de toute façon elle veut le quitter, là n'ai pas le souci. En faites maintenant voila ma question, comment devons nous nous y prendre, dois je aller au commissariat avant d'aller la chercher, peut elle partir avec les enfants? ou la voiture? enfin voila j'ai plein de question, car cela ne met jamais arrivé nous sommes réellement dans le vague. Etant donné qu'elle ne peut rien faire sans qu'il ne la surveille, je me permet de poser ces questions à sa place. voila merci de m'avoir lu.rnrnjp

Par **Marion2**, le **12/08/2008** à **19:15**

Il faut déjà qu'elle aille déposer une plainte et que vous alliez avec pour témoigner.rnVous contactez un avocat (si votre soeur a de faibles revenus, elle aura droit à une aide juridictionnelle totale et partielle) et vous demandez à l'avocat de saisir le JAF pour un référé afin qu'elle puisse quitter le domicile conjugal avec les enfants.rnEn cas d'urgence, si elle veut partir avant l'accord du JAF, le signaler immédiatement à la gendarmerie et dire où elle se réfugie.rnElle peut également contacter une assistante sociale qui pourra aussi l'aider.rnBon courage

Par **jean pierre**, le **13/08/2008** à **21:46**

Merci beaucoup, je connaissais pas le JAF

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **12:34**

Le JAF = Juge aux Affaires Familiales. Il est compétent pour tout ce qui touche la famille : divorce, séparation, pension alimentaire, prestation compensatoire, droit de visite, droit de garde et droit d'hébergement des enfants, etc.

Par **jean pierre**, le **18/08/2008** à **07:55**

bonjourrrnpour le jaf, je me douter de ce que cela voulais dire.rnmerci pour les conseil, bon ce week, je suis parti, et mon téléphone n'a pas arrêter de sonner, c'était chaud chez ma soeur, donc cette semaine on va bouger.